Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 037-213700180-20260618-DEL_180626_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département d'Indre-et-Loire
Commune de BALLAN-MIRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2026

Date de la convocation du Conseil municipal : 12 juin 2026
Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 29
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 29

L'An Deux Mil Vingt Six, le Dix Huit Juin, à 19 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de BALLAN-MIRE étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Thierry CHAILLOUX, Maire.
La séance est publique.

Etaient présents : MM. CHAILLOUX, JAVELOT, LE GOFF, METAY, GOUJON, FERIAL, LOGEAIS, PASQUIER, DESCROIX, JEGO, LICHERON, DESNOUX, JAHAN, RICHET, FANDANT, MARCHAND, LOUVEAU, TIEURCELIN, RUTARD, DONNEAU, POISSON, FOUGERE, DEZE, ANDRE, DE BABO, JANER, BRICE, MASSON, GONNEL

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer. M. le Maire ouvre la séance.

A été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire : Mme Brigitte DONNEAU

Délibération n° 07 : Vente parcelle AO 346 – M et Mme CUVILLIER

La Commune de BALLAN-MIRE avait mandaté l'EPFL pour l'acquisition d'un bien sis 9 boulevard Jean Jaurès cadastré AO 346 d'une contenance de 00ha 11a 31ca (1131 m²). Le plan guide réalisé en 2024 ainsi que les avancées lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain démontrent que la commune n'a plus d'intérêt à le conserver.

De ce fait, des échanges à l'amiable ont été réalisés avec M et Mme CUVILLIER, locataires de ce bien, sur leur sollicitation en vue d'acquérir ce bien.

En date du 08/06/2026, M et Mme CUVILLIER se proposent d'acquérir la parcelle AO 346 pour la somme de 355 000 €uros.

Descriptif du bien :
Une maison à usage d'habitation de 164 m² habitable élevée partie sur cave et partie sur terreplein comprenant :
- au rez-de-chaussée : une entrée, un séjour, une cuisine, une lingerie, une chambre, un bureau, wc ;
- à l'étage : un dégagement, trois chambres, salle de bains.
- dépendances, bassin, puits et pompe.
- terrain attenant de 940 m² (hors emprise des bâtis)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant la proposition de M et Mme CUVILLIER en date du 08/06/2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
-AUTORISE la vente à M et Mme CUVILLIER du bien ci-dessus référencé au prix de 355 000 €uros ;
- AUTORISE M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents afférents à cette vente étant précisé que l'ensemble des frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

Vote :
Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

La Secrétaire de séance

Brigitte DONNEAU

Le Maire

Thierry CHAILLOUX

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 037-213700180-20260618-DEL_180626_07-DE